

# « L' ÉCOLE BUISSONNANTE »

## Livret d'accueil et Règlement intérieur

Année scolaire 2020 / 2021



Une école centrée sur l'être  
pour vivre et apprendre en enfance  
accueillant en 2020-2021  
les enfants de 3 à 8 ans

# Table des matières

Le projet pédagogique.....	2
1- Présentation.....	2
2- Mise en œuvre au sein de l'école.....	3
A)VIVRE en enfance.....	3
B)APPRENDRE en enfance.....	4
C)VIVRE ET APPRENDRE en enfance.....	5
Les règles de bon sens, de responsabilité et de solidarité.....	6
1- Généralités.....	6
2- Admission / réinscription.....	7
3- Frais de scolarité.....	7
4- Calendrier et horaires.....	8
5- Absences.....	8
6- Garderie.....	8
7- Repas ( paragraphe susceptible de modifications ) .....	8
8- Heures parts-nature.....	9
9- Semaine de découverte.....	9
10- Transport.....	9
11- Assurances.....	9
12- Vaccination / santé.....	9
13- Sorties et fêtes.....	9
14- Désistement.....	10
15- Lectures.....	10
Engagement des parents.....	11

## LE PROJET PÉDAGOGIQUE

### 1- Présentation

*« L'école devrait aider les jeunes à découvrir leurs vocations et leurs responsabilités, et non pas seulement à leur farcir l'esprit de faits et connaissances techniques ; elle devrait être le bon sol dans lequel ils pourraient grandir sans peur, heureux, intégralement. »*

(Extraits de « De l'éducation » Jiddu Krishnamurti)

Face aux enjeux de l'éducation, notre souhait est de proposer un lieu de vie centré sur l'être, où les enfants sont au cœur, et où les savoir-être et l'éducation au vivre ensemble, sont conciliés avec les savoirs intellectuels et les savoir-faire.

Pour y parvenir, notre projet repose sur les convictions suivantes :

- un enfant dont les besoins physiologiques et affectifs sont respectés, libre de se développer à son rythme, accompagné à reconnaître et vivre son intériorité, qui évolue dans un climat paisible, vit plus joyeusement et apprend plus aisément ;
- la curiosité et l'enthousiasme d'apprendre ainsi que la conciliation du plaisir et des efforts pour y parvenir sont naturels chez l'enfant. Être acteur de sa propre formation, trouver du sens à ses apprentissages, expérimenter, découvrir ses talents propres et ses limites, permet à l'enfant d'exprimer sa créativité et de choisir sa place dans le monde ;
- en leur proposant des actions concrètes et quotidiennes dès leur plus jeune âge, nous invitons les enfants à être sensibles et soigneux de notre planète, responsables, engagés dans sa préservation et acteurs d'une consommation raisonnée ;
- ce n'est pas l'adulte qui apprend à l'enfant mais l'enfant qui apprend seul avec si besoin l'aide d'un adulte confiant, qui intervient dans la double perspective individuelle et sociale, sans entraver, ni pousser et sans autre exigence que vis-à-vis de lui-même ;

- le meilleur moyen de soutenir l'enfant sur son chemin est de lui offrir un environnement riche de propositions, favorisant toutes les formes d'expression, ouvert sur la nature, en lien avec le monde extérieur et où sa famille peut prendre la place qui lui revient.

Notre espoir est qu'ainsi chaque enfant accède au statut de personne humaine autonome et capable en toute conscience de prendre part à la vie sans jamais cesser d'être soi et d'évoluer.

Pour ce faire, le lieu se donne pour objectif d'accompagner la progression de chaque enfant dans son unicité, de façon différenciée et personnalisée, en dehors de tout schéma imposé et privilégie la pluralité des approches pédagogiques.

Néanmoins, certains principes, outils et matériels des pédagogies Montessori, Freinet, coopérative sont employés, ainsi que d'autres dans une moindre mesure, en raison de leur pertinence, et selon les âges.

Aujourd'hui, la société dans laquelle il grandit lui fixe pour objectif d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences de façon progressive. « *Le contrôle de la maîtrise progressive de chacun des domaines du socle commun est fait au regard des objectifs de connaissances et de compétences attendus à la fin de chaque cycle d'enseignement de la scolarité obligatoire* » (article R. 131-13 du code de l'éducation)

Pour que ces acquisitions aient lieu dans le respect de son libre-choix et prennent sens pour lui, elles ne sont pas nécessairement séparées et sont introduites au travers des apprentissages et activités adoptées par l'enfant, le plus souvent de façon sensorielle, de l'ensemble vers les parties et du concret vers l'abstrait mais surtout en accord avec la méthode qu'il souhaite employer et le rythme auquel il souhaite travailler.

L'évaluation des progrès de l'enfant et de sa zone prochaine de développement sont rendus possibles par une observation réfléchie et une attention soutenue de la part de l'enseignant(e)(s); un intérêt est porté au résultat mais plus encore au processus individuel, à la démarche. Chaque enfant disposera d'un livret de compétences rassemblant les items à maîtriser en fin de cycle 2 (équivalent du CE2) et fin de cycle 3 (équivalent de la 6ème).

Quand le temps le permet, les activités peuvent s'organiser à l'extérieur.

Les familles et l'équipe s'engagent à veiller à la sécurité des enfants, ils acceptent l'idée que l'absence de risque n'existe pas afin de permettre au lieu de rester ouvert sur la vie.

## 2- Mise en œuvre au sein de l'école

### A) VIVRE en enfance

#### **Perspective individuelle :**

L'école buissonnante se voulant être une école centrée sur l'être, tous les besoins de l'enfant sont respectés, que ce soit les besoins physiologiques (boire, manger, ne rien faire, se reposer, dormir, aller aux toilettes etc.) ou affectifs. L'observation, l'écoute, l'acceptation et l'accompagnement des émotions agréables ou désagréables et l'instauration d'un climat de sécurité permettent à l'enfant d'être respecté, accueilli et informé de ce qu'il va vivre, mis en confiance, de bénéficier d'une présence chaleureuse et rassurante, d'avoir le choix de prendre part à la vie du groupe ou de s'isoler.

De plus, nous accordons une place importante à la connaissance de soi. Pour ce faire, l'enfant disposera de moyens et de temps pour apprendre à se connaître dans sa globalité, distinguer les peurs qui ont pour fonction de préserver d'un danger réel et celles qui peuvent inhiber, être attentif à sentir et comprendre ce qui se passe en lui, exprimer sa créativité dans des projets et des réalisations à sa mesure, rêver. Il lui sera proposé de conscientiser ses besoins, de les différencier de ses envies et par là, d'apprendre à différer certaines de ces dernières.

Enfin, l'enfant est reconnu comme capable et acteur de sa vie, il est accompagné dans ce sens à faire les choses par lui-même, à prendre des initiatives, à se fixer ses propres objectifs, ses propres priorités et les expérimenter, les atteindre, les réévaluer ou échouer, renoncer ou recommencer avec les mêmes buts ou de nouveaux, faire ses propres choix de façon libre et éclairée, dans la mesure de ses compétences. C'est pourquoi, il n'y a pas d'emploi du temps pré-défini au sein de l'école.

## **Perspective collective :**

Les valeurs humaines, civiles, citoyennes et écologiques du lieu sont vécues au quotidien par les adultes et les enfants.

### **Vivre ensemble :**

Un moment dédié permet l'apprentissage de la citoyenneté. Des réunions de vie collective (dont le « Quoi de Neuf » du matin ) permettent aux enfants de prendre en compte, accepter et respecter les autres dans leurs similitudes, leurs différences, complémentarités, émotions et besoins, ainsi que de trouver leur place dans un groupe, appréhender les limites de leur liberté individuelle, s'approprier des règles de vie commune et coopérer.

Des temps de gestion de conflits sont proposés soit à chaud parce que la situation le nécessite , soit en revenant ultérieurement sur une situation particulière apprenant ainsi aux enfants à prendre de la distance. Sont aussi proposés, des temps sur la coopération et sur la gestion des émotions, afin qu'ils puissent, à terme, gérer les conflits entre eux sans intervention d'un adulte ou de l'ensemble de la communauté.

L'apprentissage de l'argumentation à pour but de permettre à l'enfant d'éclaircir, d'ordonner, d'exprimer ses pensées et ses opinions, mais aussi de poser des questions, commenter, débattre, résister, être en accord ou en désaccord, exprimer ses difficultés. Les thèmes seront abordés, si possible par les enfants eux même lors d'une opportunité ou un temps dédié.

### **Écologie :**

Au travers d'actions concrètes et quotidiennes comme la gestion collective du lieu ( faire la vaisselle, passer le balai ) , le tri des déchets, la préparation de repas, le travail de la terre, le soin aux plantes, aux insectes et aux animaux etc... les enfants sont sensibilisés :

- à leur responsabilité individuelle et collective dans la préservation de leur environnement ;
- aux enjeux d'une consommation raisonnée ;
- à notre dépendance à la nature, au vivant et au cycle de la vie ;
- à s'émerveiller devant la beauté de la vie.

## **B) APPRENDRE en enfance**

### **Partir de l'enfant :**

Apprendre fait partie du développement naturel de l'enfant.

Toutes les connaissances et compétences sont valorisées à égalité, y compris celles liées aux centres d'intérêts personnels et/ou acquises à l'extérieur. Celles exigées par le socle commun sont soulignées et/ou introduites en lien avec les centres d'intérêts de l'enfant ou les réalités de la vie de sorte qu'elles prennent du sens pour lui.

Une diversité des formes d'expression est encouragée, permettant l'expression des multiples formes d'intelligence.

L'équipe s'engage à mettre à disposition toutes les ressources dont elle dispose pour soutenir l'enfant dans sa curiosité, la découverte de ce qu'il aime, de ses aptitudes et habiletés, l'éveil de ses potentialités et la reconnaissance de ses limites. De même que dans son implication dans sa propre construction, le choix de ses activités, ses initiatives, et ses prises de décisions.

L'école Buissonnante est donc un lieu où on apprend à apprendre.

## **C) VIVRE ET APPRENDRE en enfance**

### **Le lieu et l'environnement :**

Le lieu a pour vocation de permettre aux enfants d'évoluer dans une ambiance sécurisante, facilitatrice, conviviale et inspiratrice de joie en fournissant un cadre riche et diversifié tout en mettant l'accent sur la sobriété comme un des axes du fonctionnement.

L'environnement est constitué d'un local principal de 60m<sup>2</sup>, permettant d'accueillir 17 enfants de 3 à 11 ans, en une classe unique multi-âges, aménagée et équipée à la mesure des enfants, favorisant leur autonomie et disposant de matériels de qualité, durable, en priorité d'origine naturelle, en privilégiant les dons, les occasions, la fabrication artisanale et locale. Sont également mis à disposition des enfants, dans un autre lieu, un coin repas, un coin sieste et une salle pour les activités à proximité de la salle de classe. Une cour de récréation est à disposition. Dans l'environnement proche, les enfants auront accès à la médiathèque, l'étang, une rivière et un jardin pour faire un potager.

Le lieu se veut ouvert sur l'extérieur, afin que les enfants rencontrent la richesse des situations de vie grâce notamment à l'intervention des parents, retraités, bénévoles ou professionnels qui peuvent proposer des activités les après-midi afin de communiquer leurs intérêts et transmettent des savoirs et savoir-faire ;

Ce lieu est aussi ouvert :

- aux activités en lien avec la vie locale (dont des activités intergénérationnelles) et d'autres lieux pour enfants (notamment les collèges).
- aux stagiaires
- aux jeunes en service civique dont l'accueil sera pensé dans l'intérêt des enfants mais également pour soutenir les personnes dans leurs projets et faire connaître le lieu ;
- éventuellement aux enfants instruits en famille (voir l'équipe pour les modalités)

### **Le rôle de l'équipe :**

L'équipe permet à la fois de :

- donner une attention personnalisée et de faciliter la vie du groupe ;
- poser un cadre sans punitions ni récompenses, en distinguant l'enfant de son comportement ;
- créer une ambiance propice à la concentration ;
- mener des observations pertinentes et des interventions mesurées et justes, en partant du principe que ce qui entrave le développement naturel est inutile voire gênant;
- être une ressource parmi d'autres dans les apprentissages ; si l'adulte est sollicité, il cherche la manière la plus appropriée de répondre à la demande, quitte à aller ;
- chercher les ressources à l'extérieur du lieu ;
- accompagner l'enfant dans l'organisation et la conscientisation de ses acquisitions.

### **Le rôle des familles :**

Le partenariat avec les familles est un élément indispensable pour appréhender l'enfant dans tous ses environnements grâce à de nombreux temps d'accueil et de partage ; ainsi que pour le bon fonctionnement de la structure, par la participation active de ces dernières. Les modalités d'implication des familles sont expliquées dans la partie « règles de bon sens, de responsabilité et de solidarité » ci dessous.

### **Et si ...**

Toutefois s'il est avéré que l'enfant a porté préjudice à autrui ou à la collectivité, il peut lui en être demandé réparation à la suite d'un échange entre les parties.

Face à des comportements physiques ou verbaux violents

Les manquements d'interdit moral ( comportement physique ou verbal violent) envers qui que ce soit ( adulte ou enfant ) et quelque soit le temps ( scolaire, cantine , garderie ), ne sont pas admis au sein de l'école, ces actes étant en désaccord avec le projet.

Tout manquement peut entraîner une exclusion d'un jour, de préférence le lendemain (la famille doit donc garder l'enfant ), mais peut avoir lieu en accord avec l'école dans les 8 jours suivants pour permettre à la famille de s'organiser.

Des entretiens réguliers sont alors programmés avec la famille pour établir un bilan et un suivi.

Toute répétition de manquement peut entraîner une autre exclusion - les conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion totale de l'école. L'enseignante est seule juge de la situation et des conséquences.

Cette conséquence est modulée selon l'âge de l'enfant.

## **EN CONCLUSION :**

- Nous n'entravons pas l'épanouissement de l'enfant par du stress inutile pour lui comme pour sa famille ;
- Nous ne donnons ni de punitions ni de récompenses, nous évitons ce qui vient se mettre entre l'enfant et son travail.
- L'enfant n'agit pas et n'apprend pas pour faire plaisir à quelqu'un d'autre ;
- Les évaluations directes et les notations sont proscrites.
- Nous misons sur la complémentarité et n'entretenons pas les comparaisons ou la compétition ;
- L'enfant peut exercer sa liberté individuelle au sein d'un cadre sécurisant et dans la limite de celle d'autrui ;
- L'enfant n'est jamais laissé livré à lui-même face à une difficulté qui le dépasse ;
- Les conflits et la violence ne sont jamais banalisés.

Nous nous impliquons totalement au service des enfants ; en dépit de cela, nous ne sommes pas à l'abri d'une maladresse, d'un message mal formulé ou mal compris, d'un incident qui échappe à notre vigilance et nous nous engageons :

- à être à l'écoute des difficultés que cela pourrait engendrer pour les enfants et/ou les familles et ouverts au dialogue ;
- à reconnaître nos erreurs ;
- à ce qu'à la suite d'un échange entre les parties, il nous en soit demandé réparation au même titre qu'aux enfants.

---

## **LES RÈGLES DE BON SENS, DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ**

### **1- Généralités**

L'école Buissonnante est un établissement scolaire privé hors contrat laïque sans internat de structure juridique associative (loi 1901), présidée en 2019-2020, par Catherine Duc-Michelon. L'association est répertoriée sous le numéro national W263008285.

L'école Buissonnante est immatriculée par l'Éducation Nationale sous le numéro 0261532 Z

Étant une école privée hors contrat, les familles, munies de ce numéro, doivent signaler l'inscription de leur(s) enfant(s) dans l'établissement à la mairie de leur lieu de résidence.

L'école transmet à la mairie du lieu d'implantation ainsi qu'à l'inspection académique et au rectorat, la liste des enfants scolarisés et ceci, chaque fois que cette dernière évolue.

Cet établissement se trouve au 6, rue Jean Jaurès 26140 Anneyron

Dans son plein développement, l'école peut accueillir 15 enfants de 3 à 11 ans. En septembre 2019 elle a accueilli des enfants de maternelle et à partir de janvier 2020 elle accueille des enfants de 3 ans à 8 ans.

### **2- Admission / réinscription**

Pour être admis à l'école Buissonnante, l'enfant doit avoir au moins 3 ans dans l'année civile et être continent (plus de couche « de jour »), la famille doit avoir rencontré les responsables de l'école et terminé les démarches administratives et financières d'inscription.

Pour qu'une réinscription soit possible, la famille doit avoir soldé sa participation (financière et parts nature) de l'année scolaire précédente. Pour garantir la pérennité de l'association, le conseil d'administration se réserve le droit de refuser la réinscription des familles qui ne respectent pas le règlement intérieur.

Toute inscription sera définitive après une période d'essai d'1 mois, éventuellement renouvelable et après un entretien entre la famille, l'enfant et l'enseignante concluant à l'intégration de l'enfant au sein de l'école. Cette période d'essai est identique en cas de souhait d'inscription en cours d'année.

Pour l'accueil des petits en particuliers, il est donné aux parents la possibilité d'accompagner son enfant dans les premiers temps de son accueil à l'école pendant quelques heures de manières répétées, l'organisation étant laissée à la décision de l'enseignante.

### 3- Frais de scolarité

#### **Généralités :**

Les parents qui font le choix de scolariser leur(s) enfant(s) à l'école Buissonnante financent les frais de cette scolarité (voir grille des tarifs ci-dessous)

Les frais d'inscription annuels sont de 80 € et les frais de réinscription sont de 60€ .

La cotisation annuelle à l'association L'école Buissonnante est de 20€ par famille.

Les frais de scolarisation sont fixes et ne peuvent pas être négociés : ils correspondent au minimum nécessaire pour faire vivre la structure.payable en dix mois ou douze mois.

#### **Tarifs :**

Les tarifs sont indexés sur le quotient familial. Cela nécessite que chaque famille transmette (e) le document de la CAF indiquant le quotient familial de date proche de l'inscription de l'enfant.

Ils sont aussi dégressifs si plusieurs enfants

Quotient Familial				1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	
0	<	QF	<	400	220 €	176 €	121 €
401	<	QF	<	535	230 €	184 €	127 €
536	<	QF	<	670	240 €	192 €	132 €
671	<	QF	<	805	250 €	200 €	138 €
806	<	QF	<	940	270 €	216 €	162 €
941	<	QF	<	1210	290 €	232 €	160 €
1211	<	QF	<	1480	310 €	248 €	171 €
1481	<	QF	<	4581	330 €	264 €	182 €
4582	<	QF			350 €	280 €	193 €

Afin de maintenir la pérennité financière de l'association, les parents s'engagent à régler les frais de scolarisation de l'année en cours.

**Le paiement des frais de scolarité est demandé en chèques, tous les chèques pour l'année** (1 chèque par mois d'écolage) libellés au nom de l'association l'École Buissonnante sont déposés avec le dossier d'inscription.

Le premier chèque d'écolage est encaissé à l'inscription et non remboursable en cas de désistement. Les autres chèques sont encaissés au alentours du 10 de chaque mois à partir du 2ème mois d'écolage de l'enfant.

Il est demandé, avec le dossier d'inscription ou de réinscription, une caution d'engagement de 100€ (chèque d'arrhes). Ce chèque est encaissé dès l'inscription ou la réinscription (en même temps que les frais de dossier et de cotisation annuelle à l'association) et remboursé en fin d'année s'il n'y a pas eu lieu de désistement en cours d'année.

## Difficultés de paiement

Une difficulté passagère des familles pour assurer le paiement des mensualités doit être signalée lors d'un rendez-vous avec la commission comptable (suivi des frais de scolarisation et des parts nature) afin d'étaler les paiements.

Enfin un fond de solidarité pourrait être mis en place à l'attention des familles qui auraient des difficultés de paiement, **lorsque les fonds de l'école le permettront**. Les critères d'attribution seront déterminés par un règlement spécifique.

## 4- Calendrier et horaires

Les périodes de vacances sont celle de la zone A (académie de Grenoble).

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La structure est fermée aux enfants le mercredi.

Tous les enfants inscrits sont tenus d'être présents à l'école tout au long de l'année et d'arriver entre 8h45 et 8h55 chaque matin en ayant pris son petit déjeuner

L'enseignante elle-même arrive à 8h45.

### Pause goûter du matin

Une pause goûter peut être organisée dans la matinée en lien avec les apprentissages de vie collective ou autre). A cette fin soit les parents apportent à tour de rôle le goûter ( le plus souvent des fruits ) pour l'ensemble des enfants soit une participation financière est demandée pour permettre aux enfants d'organiser eux mêmes les achats au marché voisin )

Les parents sont tenus de signaler l'absence de leur enfant avant 9h le jour même de préférence par SMS à un numéro transmis ultérieurement.

La journée d'école s'achève à 16h30

La plage de 15h45 à 16h30 est prise en charge par des parents, à tour de rôle, en continuité avec les activités réalisées dans la journée ou la semaine ou sur une proposition d'activité de leurs parts. Les familles encadrant ce moment où l'enseignante n'est pas là sont responsables des enfants et les parents acceptent cette responsabilité pour eux mêmes et pour leurs enfants (vérifiez la qualité de vos assurances).

Les absences d'agrément (limitées) sont autorisées, sans dédommagement financier.

## 5- Absences

Comme tout établissement scolaire, l'École Buissonnante est tenue d'informer l'inspection académique de toute absence d'au moins quatre demi-journées complètes, dans une période d'un mois, sans motif légitime ni excuse valable.

## 6- Garderie

Un temps de garderie **pourrait** être mis en place les lundis mardis jeudis vendredis, selon les besoins établis sur l'ensemble des parents à l'inscription, le matin à partir de 8h15 et le soir jusqu'à 17h15. Il sera à la charge bénévole ou financière des familles qui en ont le besoin.

Tout débordement ponctuel ou régulier des horaires de l'école entraîne la participation (charge bénévole ou financière des familles ) à ce temps de garderie.

## 7- Repas et sieste

Les parents sont tenus de fournir le repas de leur(s) enfant(s) (panier repas), la structure ne possédant pas de cantine dédiée. Un réfrigérateur et un micro-onde sont à disposition dans les locaux ainsi que de la vaisselle fournie par l'école.

L'encadrement du temps de repas est fait par l'enseignante. Cependant il peut aussi être assuré bénévolement par les familles de 12h à 13h30 environ. Les familles encadrant ce moment où l'enseignante

n'est pas là sont responsables des enfants et les parents acceptent cette responsabilité pour eux mêmes et pour leurs enfants (vérifiez la qualité de vos assurances). Le (ou la) volontaire en service civique est présent(e) durant le temps du repas, il (ou elle) n'est cependant pas responsable des enfants de part son statut.

Le déjeuner au sein de l'école est obligatoire sauf pour les cas exceptionnels et justifiés (ex cas médical).

Les enfants qui font la sieste se reposent dans la salle du RAM (relais d'assistantes maternelles) équipée de couchettes et couettes, ils sont accompagnés par le ou la volontaire en service civique.

## 8- Heures parts-nature

Étant donné que les frais de scolarisation sont inférieurs au coût réel de cette scolarité privée hors contrat qui ne bénéficie d'aucune aide financière des collectivités locales ou territoriales, il est demandé à chaque famille par enfant de participer de façon équitable aux divers temps qui nécessitent leur présence (garderie du matin ou du soir, cantine, ménage, activités de 15h45 à 16h30). A chaque période entre vacances, un planning est établi, (heures part-nature dues) et communiqué à chaque foyer.

En cas de non participation de la famille, il pourra être demandé une compensation financière de 40€ par mois (sur 10 mois quelques soit le nombre de semaines d'école) et par enfant.

Ces heures part-nature ne concernent pas l'aide bénévole au fonctionnement habituel d'une association ou les actions de promotion de l'école.

## 9- Semaine de découverte

Pour chaque enfant dont la famille souhaite l'inscription à l'École Buissonnante il est vivement recommandé de participer à une « semaine de découverte » en accord avec l'enseignante. En 2020 cette semaine aura lieu du 25 au 29 mai. Elle permettra aux enfants, anciens et nouveaux, de faire connaissance et à l'enseignante d'appréhender la dynamique du futur groupe. Cette semaine nécessite l'adhésion de 20€ à l'association et des frais de scolarité pour une semaine soit 75€. (pas de frais de dossier, mais le dossier devra être rendu administrativement complet en particulier la fiche médicale).

## 10- Transport

Les parents sont responsables de l'acheminement des enfants jusqu'à l'école. Le covoiturage éventuel se fait sous leur responsabilité.

Près de l'école, il y a deux parkings dont la place de la mairie. Il est demandé de stationner dans les cases de stationnement prévues à cet effet et d'éviter le stationnement en double file.

Lorsque un covoiturage d'enfants est organisé sur le temps scolaires, le parent de l'enfant transporté dans une autre voiture que la sienne signe un document d'autorisation au conducteur, document transmis lors de l'inscription; celui-ci s'assure de la qualité de son assurance, de la conformité du contrôle technique de son véhicule et utilise un siège auto conforme pour l'enfant.

## 11- Assurances

Les parents doivent souscrire à une assurance « responsabilité civile / scolarité » pour l'enfant scolarisé et fournir un duplicata de la police d'assurance dans le dossier.

## 12- Vaccination / santé

Les parents doivent fournir une photocopie de la page « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant qui doit être à jour des rappels.

En cas de maladie ou d'accident, les responsables de l'école Buissonnante peuvent être amenés à prendre des décisions pour la santé de l'enfant comme indiqué dans la décharge à signer par les parents.

## 13- Sorties et fêtes

### **Générales :**

Les parents autorisent l'enfant à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école ( voir autorisation signée ). Les parents peuvent être sollicités, pendant les heures où l'enfant est sous leur responsabilité, pour le conduire dans un lieu déterminé par l'activité prévue dans la limite des disponibilités de chacun (un covoiturage devant l'école pouvant être mis en place entre les familles et sous leur responsabilité).

### **Fêtes et anniversaires :**

Les anniversaires sont pris en charge par l'École Buissonnante : les enfants réalisent collectivement le goûter à l'intention d'un ou plusieurs des leurs. Les anniversaires et goûters exceptionnels sont regroupés dans le mois.

Une attention particulière est portée à l'équilibre alimentaire et à la teneur en sucre des collations (gâteau, fruits...).

Dans tous les cas, l'apport extérieur d'un plat collectif devra respecter les règles habituelles au sein de l'éducation nationale. (circulaire n°2002-004 du 3-1-2002 de l'EN).

### **Sorties des classes :**

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements dans la partie « Autorisation- sortie de l'école » sont autorisées à venir chercher un enfant. Dans le cas contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie jusqu'à l'arrivée d'une personne mandatée.

Vous pouvez inscrire sur cette liste un parent de l'école qui pourra se charger de recueillir votre enfant.

## 14- Désistement

Il est demandé aux parents souhaitant orienter leur enfant différemment en cours d'année ou à la fin de l'année de prendre rendez-vous avec les responsables de l'école au préalable afin de les informer de cette décision et pour que l'équipe puisse accompagner l'enfant dans cette transition. Il est également demandé de prendre rendez-vous avec la commission comptabilité pour les modalités pratiques. ( voir obligations tarifaires )

## 15- Accueil des enfants en instruction en famille

Les enfants en instruction en famille peuvent être accueillis à l'école un jour par semaine, ce jour sera déterminé en concertation entre l'enseignante et la famille.

L'inscription se fait au trimestre.

Les modalités précises dont les tarifs sont indiquées dans un dossier spécifique à demander à l'école.

## 16- Lectures

### **Les lectures indispensables :**

- Philosophie de l'éducation : Jiddu Krishnamurti ;
- Les apprentissages : Bernard Collot : L'école du 3ème type et/ou Holt : Les apprentissages autonomes ; les 2 aux éditions « l'instant présent »
- Les relations enfants-adultes : Faber et Maslich : parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent, édition du phare ou Isabelle Filliozat « j'ai tout essayé » , « il me cherche » , « il n'y a pas de parent parfait » . Etc

Les associations « Vivre et Apprendre en Enfance » et « École Buissonnante » et des parents peuvent prêter la plus part de ces livres.

### **Les lectures complémentaires :**

- La pensée de Pierre Rabhi et le mouvement des Colibris ;
- Les travaux autour de la communication bienveillante ( entre autre I. Filiozat, Th. d'Amsembourg, Th. Gordon, C. Rodgers ... )
- Le Centre de Recherche pour une Éducation Authentique initié par J.P. Lepri (site : CREA) ;
- Le récit d'André Stern ; les livres de Peter Grey.
- les livres de Maria Montessori, Isabelle Filiozat , etc ( voir liste sur site )

### **Auteurs, livres, conférences, visites, stages qui aident à la réflexion et au projet :**

- Les écoles comme La Ferme des enfants (Sophie Bouquet-Rabhi), Les Amanins (Isabelle Peloux), Brokwood Park (Jiddu Krishnamurti), Summerhill (Alexander Neil), Sudbury Valley ;
- Des structures telles que Loczy, des initiatives locales et nationales ;
- Les pédagogies Montessori, Freinet, coopératives (visites de structures, stages) ;
- Les travaux de Emmi Pikler, Esther Bick, Alice Miller, Jacques Salomé ;
- Les études de Antonella Verdiani, Philippe Filliot, Benoît Choquart, Jean-Michel Calvi, Michel Laloux ;
- Les propositions des intelligences multiples d'Howard Gardner
- Les outils de Gestion Mentale d'Antoine de la Garanderie

Ces listes sont non exhaustives et sont appelées à être enrichies.

-----

---

## **ENGAGEMENT DES PARENTS**

Lors de difficultés éventuelles rencontrées par mon enfant, en tant que parent, je m'engage à m'interroger sur ce que de mon côté je peux mettre en place en coopération avec l'école.

Ayant lu le projet pédagogique, j'atteste en avoir pris acte et surtout m'engage à vouloir le soutenir dans tous ses aspects, de même qu'à respecter le règlement intérieur.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les divers points dont mes engagements financiers (frais de scolarisation et parts nature) sur toute l'année scolaire 2020-21.

Fait le     /     / 2020 ,     A :

Nom et signature d'un parent :

Nom et signature d'un parent :

La présidente de l'École Buissonnante,  
Catherine Duc-Michelon

